

Un rappel... en matière d'urbanisme

Les abris TEMPO sont autorisés du 15 octobre au 15 avril de chaque année. Chassons l'hiver! Enlevons les TEMPO!
Résultat : Un réel ravissement pour la vue...

Bien comprendre le danger d'incendie

BAS : incendie de faible intensité à propagation limitée

MODÉRÉ : incendie de surface se propageant de façon modérée qui se contrôle généralement bien.

ÉLEVÉ : incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse, avec allumage intermittent des cimes, qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre. (Éviter de faire des feux)

TRÈS ÉLEVÉ : incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes. Les conditions au front de l'incendie sont au-delà de la capacité des équipes terrestres. (Éviter de faire des feux)

EXTRÊME : incendie des cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et peut devenir incontrôlable. (Éviter de faire des feux)
AFIN DE VALIDER L'INDICE D'INFLAMMABILITÉ CONSULTER LE SITE DE LA SOPFEU : <http://www.sopfeu.qc.ca/>



Moment de réflexion

Notre raison d'être n'est pas de devenir meilleur que les autres, mais plutôt de devenir meilleur de nous-même

Thomas L. Monson

La vie communautaire...

Comité des loisirs : Vendredi 23 juin - Inauguration du parc à 17h suivi d'un goûter, d'une soirée dansante, d'un feu de joie et de feux d'artifices.

Club des 50 ans et plus :

Chevaliers de Colomb

Samedi 17 juin - Souper des chevaliers - Fête des pères suivi d'une soirée - Centre communautaire

Dimanche 25 juin - brunch au profit de la fabrique

Venez en grand nombre

Jeux de société - Vendredi en soirée de chaque semaine - Centre communautaire

Activités physiques - relâche pour la période estivale

Gym-Cerveau - relâche pour la période estivale

La Cuisine collective - relâche pour la période estivale

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas :

418 224-3721

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h



« La lecture est à l'esprit
ce que l'exercice est au corps. »

Vous désirez un livre qui ne se retrouve pas dans nos rayons...

C'est très simple. Demandez-le!

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

Lundi 5 juin 2017 à 19 h 30.

Mardi 5 juillet 2017 à 19 h 30

Séance ordinaire de la MRC de La Matanie

Mercredi 21 juin 2017 à 20h

Bienvenue à toute la population.

La MRC vous informe

Formulaire de demande de **permis de brûlage** maintenant disponible en ligne, Vous pouvez le compléter directement en ligne au : www.lamatanie.ca. Rendez-vous à la page **SÉCURITÉ INCENDIE** sous l'onglet **SERVICE** voyez le point «Permis de brûlage», cliquez pour accéder au formulaire, une fois compléter, cliquez sur **ENVOYER**. Comme le permis de brûlage est un **permis**, la demande **n'est pas automatiquement acceptée lors de l'envoi**. Vous devez attendre votre permis avant de procéder au brûlage. Le formulaire est valide pour le territoire desservi par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie exclusivement, ce qui exclut la ville de Matane et la municipalité de Saint-Ulric qui sont desservis par le Service de sécurité publique de Matane.

Récupérer votre permis à la MRC ou au Bureau municipal.



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatanie.ca

Tél. : 418 224-3306

Télex. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

60^e édition - Juin 2017



Nous souhaitons «Bonne fête des pères» à tous les papas de la municipalité



Fier de mon «chez-nous» - 5 gestes simples pour une belle propriété

👉 Je fais plaisir à mon voisinage et j'entretiens mes haies, arbres et arbustes. Sans oublier le gazon et les mauvaises herbes!

👉 Ma galerie est défraîchie - Un petit coup de pinceau peut faire la différence.

👉 Le temps des fêtes est maintenant loin derrière nous, je peux enlever mes décorations de Noël et mon abri d'hiver.

👉 Quoi de mieux pour profiter de la belle saison qu'un peu de jardinage? J'ose les fleurs et les arbustes!

👉 Je ne me sers plus de ça, c'est non réutilisable et non recyclable? Pas de problèmes, la collecte des gros rebuts passe par chez moi.

Les dates ici : lamatanie.ca - ville.matane.qc.ca

Je contribue à la beauté de ma municipalité

MRC de La Matanie et la Ville de Matane

Optimisation sécurité incendie – Première rencontre pour le comité de travail

Matane, 24 mai 2017 – C'est le 8 mai dernier que s'est officiellement enclenché le travail d'optimisation des services de sécurité-incendie en Matanie. Se sont réunis pour cette première rencontre l'ensemble des municipalités et des services incendie pour discuter du processus d'optimisation qui se déroulera au cours des prochains mois.

La démarche d'optimisation en cours est rendue possible grâce à l'aide financière qu'offre le ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire pour soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie.

Pour les citoyens intéressés à en savoir plus sur l'étude d'optimisation consulter la page web mrcdematane.qc.ca/optimisation. (Informations provenant de la MRC de La Matanie)

Petits conseils préventifs pour le mois de juin

Il est maintenant temps de faire le grand nettoyage de votre terrain! Soyez conforme et vigilant lorsque vous faites des feux à ciel ouvert.

En savoir davantage

Chaque printemps, plusieurs personnes perdent le contrôle de leur brûlage lorsqu'elles effectuent le nettoyage du terrain de leur résidence ou encore de leur chalet. En moyenne, 187 incendies de cause humaine se déclarent durant les mois d'avril et mai. Cela démontre à quel point il est essentiel de redoubler de prudence au printemps. Au total, 65% des feux de forêt sont causés par l'homme chaque année. La SOPFEU fait donc appel à la collaboration du public pour prévenir ces incendies.

Votre devoir

- 1. Vous devez vous procurer un permis de brûlage auprès de votre service d'incendie;*
- 2. Vous devez vous assurer que le responsable (âgé au moins de 18 ans), soit toujours sur les lieux du brûlage;*
- 3. Vous devez vous assurer d'avoir une distance d'au moins 25 mètres de tout bâtiment, limite de terrain, haie, boisé, forêt ou tout autre élément combustible semblable;*
- 4. Vous devez avoir une distance de 200 mètres de tout entrepôt, usine ou bâtiment semblable où peuvent être entreposés des produits chimiques, de pièces de pyrotechniques, de l'essence, du gaz, des explosifs en vrac ou tout autre produit semblable;*
- 5. Vous devez avoir une distance de 200 mètres de tout poste d'essence, de toute tourbière ou de tout autre élément combustible semblable;*
- 6. Dans le cas d'un feu de joie sur la grève, la rive ou la plage, vous devez avoir une distance de 10 mètres et plus de la végétation.*

Il est interdit

- 1. D'allumer un feu lorsque la vitesse des vents excède 25 km/h*
- 2. De brûler des déchets, produits à base de caoutchouc, matériaux de construction et autre matière semblable*
- 3. D'allumer ou alimenter le feu avec un accélérateur*
- 4. De quitter les lieux du brûlage sans avoir complètement éteint le feu*
- 5. D'excéder les dimensions suivantes : plus de 3 mètres de haut et plus de 3 mètres de diamètre.*

Nouvelles du Centre d'Action Bénévole de la région de Matane

Matane, 8 mai 2017 – Le Centre d'action bénévole de la région de Matane offre depuis près de 35 ans, le service de popote roulante qui consiste en la livraison, par un bénévole, d'un repas chaud au domicile de la personne bénéficiaire à Matane. Depuis avril, l'organisme travaille à sonder les personnes habitant les autres municipalités de la Matanie qui pourraient être intéressées et admissibles à un tout nouveau service : la livraison de repas chauds, congelés ou sous vide, directement chez la personne en perte d'autonomie permanente ou temporaire mais à l'extérieur des limites de la ville. Cette nouvelle offre vise à élargir l'accès au soutien alimentaire sur le grand territoire qu'est la Matanie. Les personnes intéressées qui désirent connaître les conditions d'admissibilité pour elles ou un membre de leur famille ou les personnes qui voudraient se joindre à l'équipe bénévole de livraison sont invitées à téléphoner au 418 562-6444

Budget (Petit parc municipal) Sources de revenus

Programme de développement communautaire volet local (MRC de La Matanie)	6 400.00 \$
Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	11 415.00 \$
Municipalité	4 015.00 \$
Pascal Bérubé	200.00 \$
Comité de développement local	1 514.36 \$
TOTAL :	23 544.36 \$

Budget (Petit parc municipal) Dépenses

Nouveaux modules de jeux	22 727.70 \$
Achat de balançoire (modules de jeux existants)	316.66 \$
Achat de pieux pour finaliser l'installation	500.00 \$
TOTAL :	23 544.36 \$

La Municipalité vous informe

Adjudication du contrat – Réfection – Toiture du Centre communautaire – Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150- Contrat adjudgé en faveur Construction Aubin Fillion

Travaux sur le chemin de la Réserve faunique – Élaboration des plans et devis pour la réalisation des travaux – Budget d'honoraires professionnels – Tétra Tech QI inc. – D'accepter le budget de 20 350 \$ le tout conformément à l'offre du 24 mai 2017. - Programme PIIRL -

Dépôt d'une demande au Programme d'infrastructure Québec-Municipalité amie des aînés (PIQM – MADA) – Considérant que le but premier d'une **bibliothèque municipale** est d'offrir à la population un lieu de culture favorisant l'amélioration de la qualité de vie. Que la municipalité accepte de réaliser les travaux conditionnellement à l'obtention de cette subvention ou par une aide financière et de payer sa part des coûts d'exploitation continus du projet.